Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203491-20251217-12_2025_09-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 11.12.2025

Date de la convocation : 04.12.2025
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 4

Date d'affichage : 17/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le onze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Vincent CADREN, Elise BUREAU, Françoise PERRIN, Frédéric PERREAU, Enora LE JEUNE.

Absents : Elsa BRIND (procuration à Mariannick LEBON), Thierry Morel (procuration à Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE), Cécile DUVAL-BLAIZE (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande Thomas (procuration à Joël LE JEUNE).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Frédéric PERREAU.

DÉLIBÉRATION N° 9

TARIFS DU CENTRE NAUTIQUE DE LOCQUÉMEAU 2025

Vincent CADREN, conseiller délégué au port de plaisance et au nautisme, propose d'approuver une augmentation de 2%, arrondie à l'unité pour l'année 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit, les tarifs du centre nautique de Locquémeau applicables à compter du 1er janvier 2026 :

		2026		
		5 séances	3 séances	1 séance
Moussaillons	6-8 ans	150	103	35
Dériveur solitaire Bug-Optimist	8 et +	160	112	38
Dériveur double RS	10 et +	160	112	38
Catamaran 14 Pieds	13 et +	170	121	41
Catamaran 16 Pieds	16 et +	181	134	45
Caravelle (nouveau)	18 et +			25
Caravelle (nouveau)	-18			18
Wing (nouveau)			255	95
Kayak	10 et +		87	31
Paddle	10 et +		87	31
Scolaire (séance/élève)	Voile/Kayak			15
	Milieu marin			9
Groupe + 08 Personnes	Voile			22
	Pêche en mer			15
	Kayak			18

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203491-20251217-12_2025_09-DE

Voile à l'année (hors vacances scolaires)	2026	
	moussaillons	286
	autres	316
Voile 1/2 année (hors vacances scolaires)		
	moussaillons	163
	autres	184

	2026
Inscription régate	7 € /personne
Location Bateau Régate	10 €/ Bateau

Tarifs de location libre

	2026	
	1 H	2 H
Kayak Solitaire (1 personne)	16 €	25 €
Kayak double (2 personnes)	22 €	30 €
Paddle (1 personne)	16 €	25 €

	semaine
Combinaison	12 €

	2026
	Séance (2 h)
Catamaran (2 personnes) par bateau	64
RS Zest (2 personnes) par bateau	58
Caravelle (nouveau)	76,5
Laser Bug (1 personne)	33

Tarifs Licences

	2026
Licence voile jeune	33 €
Licence voile adulte	72 €
Passeport voile	14,50 €
Licence temporaire 1 jour	26,00 €
Pass FFVoile	6,00 €
Licence temporaire 4 jours	55,00 €
Formation niveau 4 en catamaran (pré-requis à la formation moniteur voile 230€ les 5 jours)	235,00 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203491-20251217-12_2025_09-DE

- 10% pour les contribuables de la commune sur justificatif.
- 10% à partir du 2ème membre de la même famille (lien de parenté direct : parents, enfants, frères et sœurs) inscrit simultanément à un stage.
- Les réductions ne sont pas cumulables.

Joël LE JEUNE, Maire

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU - 22300

Délibération rendue exécutoire par affichage et transmission au représentant de l'Etat le 17.12.2025

Frédéric PERREAU, secrétaire de séance

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU - 22300